



Commune déléguée de Heurtevent
2270 route Trun
14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE
Tél : 02 31 62 00 05

ARRÊTÉ N°50/2026/AT

ARRETE DU 09 mars au 09 avril 2026

Arrêté pour stationnement d'une grue

Le Maire délégué de Heurtevent,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de HTECH chargée du remplacement poteau télécom pour Orange sur la D38 –
Route de Trun et du stationnement d'une grue.

Considérant que les travaux doivent commencer le 09 mars 2026,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, la chaussée sera rétrécie. Occupation de la
voirie pendant 1 heure maximum. Une grue sera stationnée pendant les travaux
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit pour les poids lourds sur la D38 – Route de Trun et
une grue sera stationnée pendant la durée des travaux.

Article 2 : La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle
et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de
GENDARMERIE de LIVAROT, Le policier municipal et Mr TAMOURT
Hamouche de HTECH.

Fait à Heurtevent, le 09 mars 2026
Le Maire délégué,
Jean-Louis DESMONTS

